

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

10 novembre 2020

Date d'affichage :

23 novembre 2020

L'AN deux mille vingt, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, en visioconférence, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, M. BAGES, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, M. PAILLONCY, Mmes PARRAIN, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Mickaël SEMANA

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

absente excusée

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Evelyne VAUGIEN

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20201116-DELIB201118-DE
Date de télétransmission : 19/11/2020
Date de réception préfecture : 19/11/2020

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2020**

QUESTION N° 18

OBJET : Ouverture des commerces le dimanche pour 2021

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »
qui s'est réunie le 5 novembre 2020.**

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite Loi « Macron » a étendu le nombre de dérogations au repos dominical accordées par le maire jusqu'à 12 par an contre 5 auparavant.

Cette disposition doit faire l'objet d'une concertation avec les associations de commerçants et de débats en bureau communautaire pour une position coordonnée sur le territoire, basée sur une autorisation d'ouverture de six dimanches pour les commerces de détails (hors automobile).

La liste des dimanches d'ouverture envisagés pour 2021 est la suivante :

- Le premier dimanche des soldes d'hiver
- Le dimanche de la fête de la ville (date non fixée)
- Le premier dimanche des soldes d'été
- Le dimanche du week-end de Riom Ville d'Artisans (date non fixée)
- Le 05 décembre 2021
- Le 12 décembre 2021
- Le 19 décembre 2021

La mise en application de cette disposition nécessite au préalable l'avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la Commune est membre lorsque le nombre de dimanche autorisés à l'ouverture dépasse cinq.

COMMUNE DE RIOM

Pour le secteur de l'automobile, la proposition émanant du CNPA (centre national des professionnels de l'automobile) est d'autoriser l'ouverture cinq dimanches :

- Le 17 janvier 2021
- Le 14 mars 2021
- Le 13 juin 2021
- Le 19 septembre 2021
- Le 17 octobre 2021

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire à solliciter l'avis conforme du conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans pour élargir pour l'année 2021 à sept dimanches le nombre de dérogations au repos dominical pour le commerce de détail (hors automobile) ;**
- **en cas d'avis positif, d'autoriser le Maire à prendre les arrêtés prévus par la loi autorisant les ouvertures dominicales.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL